

MISE EN LOCATION	HONORAIRES TTC ¹⁻²	A LA CHARGE
------------------	-------------------------------	-------------

LOCAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLÉS

• <u>Entremise et négociation</u>	60,00 € TTC	Bailleur
• <u>Visite - constitution du dossier locataire - rédaction du bail</u>		
Logement inférieur à 25 m ² :	8,00 €/m ²	Bailleur/locataire
Logement entre 26 et 50 m ² :	6,50 €/m ²	Bailleur/locataire
Logement entre 51 et 70 m ² :	6,00 €/m ²	Bailleur/locataire
Logement supérieur à 70 m ² :	5,50 €/m ²	Bailleur/locataire
• <u>État des lieux</u>		
Logement nu inférieur à 25 m ² :	3,00 €/m ²	Bailleur/locataire
Logement nu supérieur à 25 m ² :	2,00 €/m ²	Bailleur/locataire
Logement meublé :	3,00 €/m ²	Bailleur/locataire

***EN CAS DE COLOCATION** le montant des honoraires sera imputé pour chaque nouveau colocataire et calculé sur la surface associée à chacun des colocataires (soit la surface privative + la part de la surface commune).*

LOCAUX DE DROIT COMMUN (GARAGES, ENTREPÔTS...)

• <u>Négociation</u>	60,00 € TTC	Bailleur
• <u>Rédaction du bail</u>	6,00 €/m ²	Bailleur/locataire
• <u>État des lieux</u>	3,00 €/m ²	Bailleur/locataire

LOCAUX COMMERCIAUX / LOCAUX PROFESSIONNELS

• <u>Négociation</u>	10,00 % TTC	Locataire
• <u>Rédaction du bail</u>	300,00 € TTC	Locataire
• <u>État des lieux</u>	4,00 €/m ²	Locataire

INVENTAIRE en cas de location meublée 180 € TTC

ÉTUDE D'ESTIMATION³ 150 € TTC

1/ Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20% incluse

2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

3/ Offert en cas de mise en gestion

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS DE GESTION COURANTE	HONORAIRES TTC ¹⁻²	A LA CHARGE
MAISONS/VILLAS	6,00 % TTC	Bailleur
APPARTEMENTS	7,20 % TTC	Bailleur
AUTRES LOCAUX (GARAGES, ENTREPÔTS...)	7,20 % TTC	Bailleur
LOCAUX COMMERCIAUX	7,20 % TTC	Bailleur
LOCAUX PROFESSIONNELS	7,20 % TTC	Bailleur
IMMEUBLE ENTIER (forfait fixe pour gestion des parties communes en complément des frais de gestion de chaque logement)	50 € TTC/mois	Bailleur

EN CAS DE COLOCATION le montant des honoraires sera imputé sur chaque encaissement de loyer.

PRESTATIONS DE GESTION PARTICULIÈRE	HONORAIRES TTC ¹	A LA CHARGE
GESTION DES TRAVAUX	60 € TTC/heure ³	Bailleur
GESTION D'UN SINISTRE OU CONTENTIEUX	60 € TTC/heure ³	Bailleur
DÉLIVRANCE D'UN CONGÉ (POUR REPRISE OU POUR VENTE)	120 € TTC et selon le cas consultation d'un huissier	Bailleur
FRAIS DE CLÔTURE DE DOSSIER (EN CAS DE RÉSILIATION DE MANDAT)	50 € TTC	Bailleur
TRANSMISSION « AIDE À LA DÉCLARATION DES REVENUS FONCIERS »	Gratuit	Bailleur
FRAIS ADMINISTRATIFS (POUR ENVOIS DOCUMENTS)	Gratuit par mail <u>ou</u> Coût réel par courrier	Bailleur
ASSISTANCE À LA RÉCEPTION D'UN LOGEMENT NEUF	150 € TTC	Bailleur
REPRÉSENTATION EN AG SUR DEMANDE DU MANDANT	50 € TTC/heure ³ + coût du trajet au réel	Bailleur

1/ Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20% incluse

2/ Le montant TTC imputé au bailleur est calculé sur le prix du loyer mensuel hors charges

3/ Toute heure commencée est due